

Royaume du Maroc



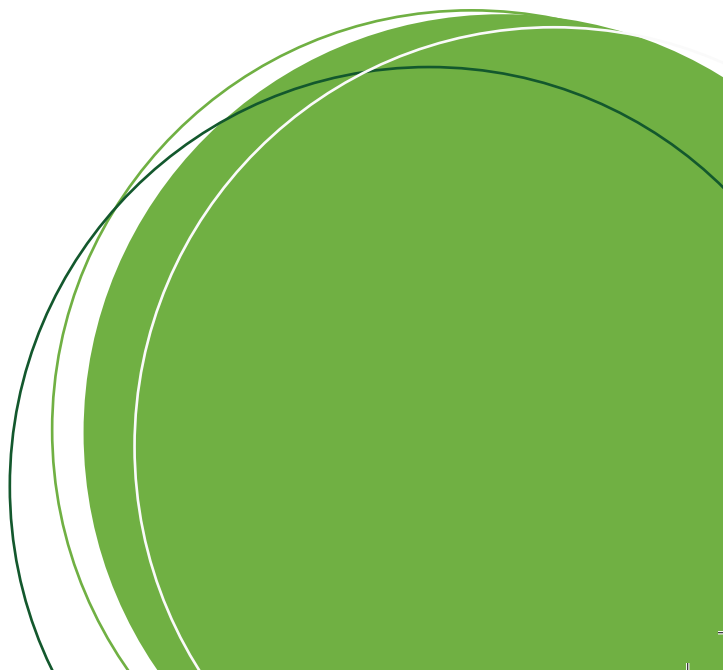
Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

BILAN DES RÉALISATIONS



TABLE DES MATIÈRES

Cadrage d'Action Stratégique	3
Etat de l'Environnement	3
Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable	4
Bilan des Réalisations 2014	5
1. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	5
2. Renforcement du cadre juridique et du contrôle	6
3. Programmes de mise à niveau environnementale	7
4. Mise en place du dispositif de prévention, de veille environnemental	17
5. Lutte contre le changement climatique	18
6. Instruments économiques et financiers	19
7. Partenariat et Coopération	20
8. Communication et Education Environnementale	24
9. Questions parlementaires	27





CADRAGE D'ACTION STRATÉGIQUE

L'action du Ministère Délégué chargé de l'Environnement (MDE) a été à la fois conditionnée et impulsée par différents facteurs politiques et contextuels liés à l'action publique en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable.

ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Maroc a connu, lors des dernières décennies, un essor économique soutenu grâce au développement des secteurs socio-économiques vitaux, notamment l'agriculture, l'industrie, la pêche, le développement urbain, les infrastructures et le tourisme. Cependant, ce développement n'a pas manqué d'induire des répercussions négatives sur la qualité de l'environnement, nécessitant, pour leur correction, de lourdes charges financières qui risquent d'affecter le rythme du développement de l'économie du pays.

En effet, la pollution par les rejets liquides, solides et gazeux dans le milieu naturel, la surexploitation et le gaspillage des ressources sont autant de facteurs menaçants qui tendent à mettre en péril les potentialités environnementales de notre pays tout en impactant, de manière négative, le cadre de vie et le bien-être des citoyens.

De surcroît, la pression que subissent les ressources naturelles limitées dont le Maroc dispose est exacerbée par les impacts non maîtrisés des changements climatiques qui constituent aujourd'hui une préoccupation majeure de la communauté internationale.





CHARTRE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour faire face à la dégradation de l'environnement engendrée par l'accélération du rythme des activités de développement socio-économique, le Royaume du Maroc s'est engagé ces des dernières années dans un processus permettant d'intégrer les principes de développement durable dans les politiques de développement à tous les niveaux.

Cet engagement s'est renforcé par l'initiative lancée par **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI** lors de son **Discours du Trône du 30 juillet 2009**, qui a incité à l'élaboration et à la mise en place d'une Charte Nationale globale de l'Environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable. Il a appelé également le Gouvernement, lors du **Discours du Trône de 2010**, à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue et des concertations élargies autour de la Charte, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité. Parallèlement à cela, Il a exhorté le Gouvernement à formaliser ce plan dans une **Loi-Cadre** qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière.

La nouvelle constitution de 2011 a apporté une nouvelle impulsion à ce processus en consacrant le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens et en instaurant de nouveaux instruments d'une gouvernance démocratique, condition nécessaire pour asseoir les bases d'un développement durable du pays.



Dans ce contexte, le Ministère Délégué chargé de l'Environnement (MDE) a engagé une politique visant la protection de l'environnement et l'instauration du Développement Durable. Elle repose sur les axes prioritaires suivants :

- **Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) ;**
- **Renforcement du cadre juridique et du contrôle environnemental ;**
- **Réalisation des Programmes de mise à niveau environnementale ;**
- **Mise en place du dispositif de prévention et de veille environnementale ;**
- **Lutte contre le changement climatique ;**
- **Développement d'instruments économiques et financiers ;**
- **Développement du Partenariat et de la Coopération ;**
- **Renforcement de la communication et de l'éducation.**

1. STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

Conformément à **l'article 14 de la Loi-cadre 99-12** portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a été élaborée à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes : le secteur public, les opérateurs privés et la société civile.

L'adoption de ce nouveau mode de développement est fortement saluée par **la Communauté Internationale** qui **considère le Maroc comme un modèle exemplaire dans sa région.**

La SNDD sera présentée lors des premières Assises Nationales du Développement Durable prévues en février 2015. Ces assises, qui connaîtront la participation d'éminentes personnalités nationales et internationales, seront l'occasion de faire acte de mobilisation de l'ensemble des partenaires autour des enjeux prioritaires de la SNDD et de ses axes stratégiques à travers un cadre conventionnel concerté comprenant notamment :

- 1.** Un pacte pour mettre en œuvre les prérequis en matière de gouvernance du développement durable et assurer l'exemplarité de l'Etat. Ce pacte engage l'état sur les mesures prioritaires (2015-2020) au niveau institutionnel, réglementaire et fiscal ;
- 2.** Des conventions spécifiques avec les départements ministériels et/ou la CGEM pour amorcer la transition vers l'économie verte ;
- 3.** Une convention avec des parties prenantes pour la création d'un Fonds National de Développement Durable afin

de mobiliser des financements nationaux et internationaux pour la mise en œuvre de la SNDD.

Dans ce sens, des réunions ont été tenues avec le Ministre de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime pour finaliser les plans d'actions permettant d'opérationnaliser ladite SNDD et inscrire ainsi ces secteurs dans un contexte de développement durable et d'économie verte et inclusive.

**LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE
CONSIDÈRE LE MAROC COMME UN
MODÈLE EXEMPLAIRE DANS SA RÉGION.**



2. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL

Pour assurer la durabilité des avancées sociales et économiques dans le cadre d'un développement durable du pays, il était primordial de parachever le cadre juridique national et le rendre plus effectif. Pour ce, des efforts importants ont été consentis pour mettre en place un cadre juridique national cohérent à travers l'accélération du processus d'examen et d'adoption des textes d'application des lois environnementales. Ces textes concernent plusieurs domaines fondamentaux touchant directement la préservation de la santé humaine et le cadre de vie des citoyens.

Ainsi, le bilan du MDE depuis octobre 2013 a été couronné par l'adoption et la publication de la Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, l'accélération du processus d'examen et d'adoption du projet de la Loi n° 81-12 relative au littoral et l'adoption de 45 textes d'application des lois environnementales en vigueur.

Un effort a été également entrepris pour vulgariser les lois environnementales et leurs textes d'application à travers l'organisation de deux ateliers, l'un au niveau de la région de Fés-Boulemane et l'autre au profit de la région deTadla Azilal.

Par ailleurs et pour garantir la mise en conformité aux dispositions juridiques et réglementaires

environnementales, le MDE a organisé des opérations de contrôle environnemental au niveau des carrières, des unités industrielles, des cimenteries, des stations d'épuration, des décharges réalisées dans le cadre du Programme National des Déchets Ménagers ainsi qu' aux projets ayant obtenu l'acceptabilité environnementale conformément à la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

Le Ministère délégué Chargé de l'Environnement a également pris les dispositions nécessaires, en étroite coordination avec les autorités locales, les départements ministériels concernés afin de répondre à 200 requêtes reçues durant l'année 2014 et ayant trait à des aspects environnementaux.

Le Ministère a procédé également à la mise en place d'un corps d'inspecteurs assermentés de l'environnement chargé de contrôler les non-conformités et les infractions environnementales, etc. Dans ce sens, il a appuyé la Direction Générale de la Sureté Nationale pour la création d'un service central (Rabat) et de trois brigades régionales de l'environnement (Mohammedia, Casablanca et Laâyoune), chargées de la prévention des infractions environnementales et de la répression des fraudeurs.

LA LOI-CADRE 99-12 PORTANT CHARTE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE LA LOI N° 81-12 RELATIVE AU LITTORAL

ADOPTION DE 45 TEXTES D'APPLICATION DES LOIS

3. PROGRAMMES DE MISE À NIVEAU ENVIRONNEMENTALE

La mise à niveau environnementale, qui vise à résorber le retard accusé dans la maîtrise de la gestion de l'environnement, se concrétise à travers plusieurs programmes d'envergure notamment :

PROGRAMME NATIONAL D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Des efforts importants ont été entrepris dans le cadre de ce programme avec les autres parties prenantes. Ils ont permis d'achever 5 projets, d'un coût global de 687 MDH dont 158 MDH comme subvention globale du MDE, et de lancer 12 projets d'un coût global de 1 219 MDH dont 350 MDH comme subvention globale du MDE.

Par ailleurs et compte tenu du grand déficit en matière d'assainissement liquide que connaît le milieu rural, il a été procédé en 2014 à un inventaire des centres ruraux disposant d'études (12 centres), et ce, pour pouvoir lancer à partir de 2015, un programme

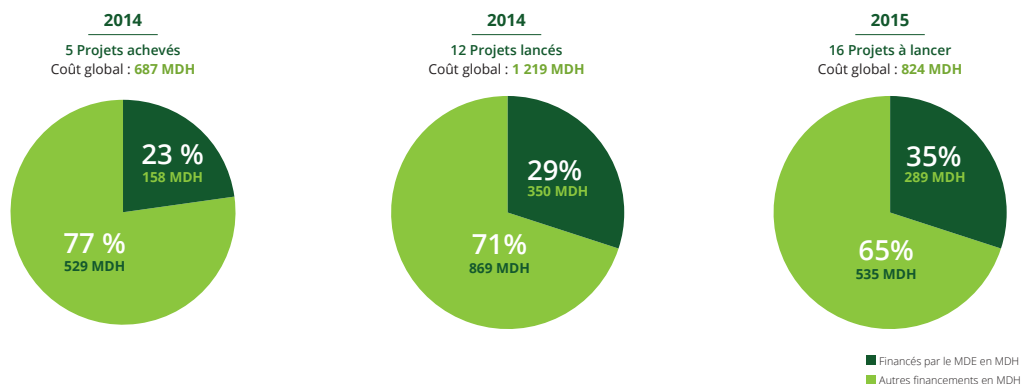
d'assainissement spécifique totalement dédié au monde rural. Ainsi, 16 projets seront lancés en 2015, 3 en milieu rural et 13 en milieu urbain, d'un coût global de 824 MDH dont 289 MDH comme subvention globale du MDE.

12

CENTRES RURAUX
DISPOSANT
D'ÉTUDES



Répartition financière du Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA)



PROGRAMME NATIONAL DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les efforts entrepris dans ce cadre ont permis d'achever 2 projets, d'un coût global de 76 MDH financés entièrement par le MDE, et de lancer 11 projets d'un coût global de 269 MDH également entièrement financés par le MDE. A ce sujet, il faut noter que les petites communes rurales qui n'ont pas la capacité de mettre en place des décharges contrôlées seront accompagnées pour améliorer la gestion de leurs déchets à travers la réhabilitation de leurs décharges sauvages et la mise en place des casiers qui répondent aux exigences de la protection de l'environnement. Les grandes collectivités territoriales, quant à elles, seront accompagnées pour l'introduction des centres d'enfouissement et de valorisation des déchets à la place des décharges contrôlées et ce, pour permettre de développer le tri et la valorisation des déchets.

Ainsi, en 2015 il est prévu la réhabilitation et la fermeture de décharges ou l'aménagement de casiers pour 34 centres et l'appui à la mise en place de Centres d'enfouissement et de valorisation des déchets ménagers pour 4 centres pour un coût global d'environ 595 MDH dont environ 452 MDH comme subvention du MDE.

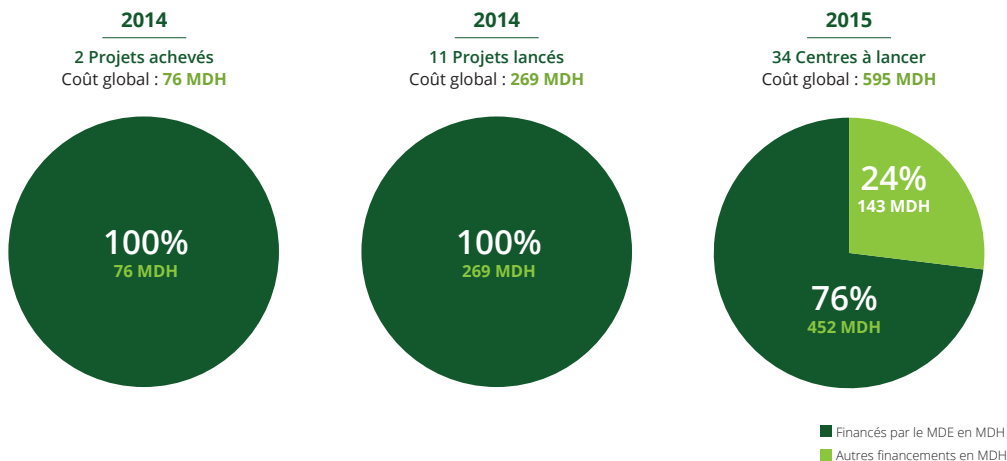


TAUX DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



TAUX DE MISE EN DÉCHARGE CONTRÔLÉE (15 CENTRES D'ENFUISSMENT DE VALORISATION DES DÉCHETS)

Répartition financière du Programme National des Déchets Ménagers (PNDM)



PROGRAMME NATIONAL DE VALORISATION DES DÉCHETS

Les efforts entrepris dans ce cadre visent l'élaboration des schémas de développement des filières de valorisation des déchets et l'identification des mécanismes institutionnels, juridiques, techniques et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

L'année 2014 est une année charnière pour ce programme puisqu'elle a connu la signature de deux conventions de partenariat avec les acteurs concernés pour les filières de batteries et pneus usés, ainsi qu'une convention cadre pour le tri-valorisation des déchets



ménagers et assimilés de la ville de Casablanca. Aussi, d'autres filières sont en cours de préparation. Il s'agit des filières des huiles usagées, des déchets plastiques agricoles, des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets de papier-carton.

Par ailleurs et dans un esprit de capitalisation à mi-parcours des acquis de la réforme du secteur de la gestion des déchets au Maroc, le MDE et le Ministère de l'Intérieur ont organisé le 20 juin 2014 un Forum International sur la gestion intégrée et durable des déchets. Ce forum était une occasion pour faire le point sur les principales actions entreprises dans le cadre du PNDM et de revenir sur les défis et les perspectives du secteur. Il a permis de partager à l'échelle internationale, et en particulier à l'échelle du continent africain, l'expérience marocaine en matière de réforme intégrée du secteur qui est de plus en plus reconnue à grande échelle.

SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LES FILIÈRES DE BATTERIES ET PNEUS USÉS



SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE POUR LE TRI-VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE CASABLANCA



PROGRAMMES NATIONAUX DE MISE À NIVEAU ENVIRONNEMENTALE DES ECOLES RURALES (PNER) DES MOSQUÉES ET DES ECOLES CORANIQUES (PNMEC)

Ces deux programmes consistent en la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau potable, l'installation des sanitaires (W.C, lavabo, fosse septique/puits perdu), l'aménagement d'espaces verts, plantation d'arbres, fourniture de poubelles et la décoration de façades. Ils prévoient aussi la réalisation d'activités d'éducation environnementale dans les écoles à travers la création de clubs de l'environnement et des formations au profit du corps enseignant et lancement d'un programme de formation en matière d'environnement pour le corps des Oulémas et Mouhaditines pour améliorer leurs discours de prêche de vendredi.

Ces programmes ont été réorientés vers les besoins réels des provinces à travers

la programmation des écoles rurales, des mosquées et des écoles coraniques émanant des requêtes des acteurs locaux concernés. Ainsi en 2014, 231 écoles rurales ont été mises à niveau au niveau de 28 provinces avec un coût de 11,5 MDH, entièrement subventionné par le MDE, et 405 mosquées ont été mises à niveau au niveau de 40 provinces avec un coût de 30 MDH, subventionné conjointement par le MDE et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. Aussi, 200 écoles rurales et 70 mosquées seront lancées en 2014 pour un coût global respectivement de 10 et 5 MDH entièrement financés par le MDE et 200 autres écoles rurales et 70 mosquées seront lancées en 2015 pour un coût global respectivement de 10 et 5 MDH entièrement financés par le MDE également.



En 2014, 636 projets de mise à niveau environnementale des Ecoles Rurales (PNER), des Mosquées et des Ecoles Coraniques (PNMEC) ont été réalisés et **270 projets** ont été lancés.

En 2015, 550 projets de mise à niveau environnementale des Ecoles Rurales (PNER), des Mosquées et des Ecoles Coraniques (PNMEC) seront programmés.

231 ÉCOLES RURALES ONT ÉTÉ MISES À NIVEAU

405 MOSQUÉES ONT ÉTÉ MISES À NIVEAU AU NIVEAU



PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION INDUSTRIELLE (PNPPI)

Il vise l'élaboration de plans d'actions de prévention et de lutte contre la pollution industrielle et l'accompagnement des industriels dans les projets de dépollution à travers :

- le Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) dont 13 projets ont été achevés pour un coût global de 103,4 MDH dont 41,4 MDH comme subvention du MDE.
- le Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique (MVDIH) dont 3 projets ont été achevés pour un coût global de 24,9 MDH dont 9,2 MDH comme subvention du MDE.
- et le Fonds National de l'Environnement (FNE) dont

2 projets ont été achevés pour un coût global de 9,7 MDH dont 3,9 MDH comme subvention du MDE.

Ces fonds qui totalisent actuellement 86 MDH sont orientés en 2014 et 2015 pour lutter essentiellement contre deux sources de pollution, à savoir les margines des huileries d'olives et les fours traditionnels des poteries.



118

PROJETS FONDS DE DÉPOLLUTION INDUSTRIELLE (FODEP)

15

PROJETS MÉCANISME VOLONTAIRE DE DÉPOLLUTION INDUSTRIELLE HYDRIQUE (MVDIH)

20

PROJETS BÉNÉFICIAIRES DE FNE

Répartition financière du Programme National de Prévention de la Pollution Industrielle en MDH



Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP)

- En 2014 : 13 projets achevés pour un coût global de **103,4 MDH** dont **41,4 MDH** comme subvention du MDE ;
- En 2015 : Contribution au financement des nouveaux projets de dépollution Industrielle à hauteur de **18 MDH**.

Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique (MVDIH)

- En 2014 : 3 projets achevés pour un coût global de **24,9 MDH** dont **9,2 MDH** comme subvention du MDE ;
- En 2015 : Contribution au financement des projets de Dépollution Industrielle Hydrique et des projets d'élimination des margines à hauteur de **52,5 MDH**.

Fonds National de l'Environnement (FNE)

- En 2014 : 2 projets achevés pour un coût global de **9,7 MDH** dont **3,9 MDH** comme subvention du MDE ;
- En 2015 : Acquisitions des fours à gaz pour les artisans potier avec une subvention de l'ordre de **16 MDH**.

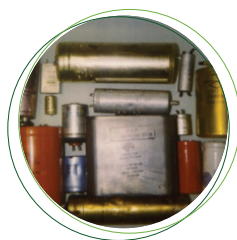
PROGRAMME DE GESTION SÉCURISÉE ET D'ÉLIMINATION DES POLYCHLOROBIPHÉNYLES "PCB"

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants « POP », ratifiée par le Maroc en 2004, visant la protection de la santé et de l'environnement contre les effets néfastes des « POP » dont les "PCB".

L'année 2014 a été marquée par l'engagement du Consortium Maroc-Français pour la mise en place et l'exploitation de la future Plate-forme de traitement et de réhabilitation des équipements contenant ou contaminés au PCB. Le site de la future Plate-forme a été choisi et validé par toutes les parties prenantes concernées et son Etude d'Impact sur l'Environnement a été validée. Aussi, la campagne nationale d'analyse des transformateurs à l'huile minérale potentiellement contaminés au PCB a été achevée et a permis d'analyser 6 000 appareils dont 2 369 sont contaminés

(>50 ppm) présentant un poids total de 3 568 tonnes. Une deuxième et dernière opération nationale de collecte et d'élimination des appareils à PCB pur a également démarré en septembre 2014 avec l'objectif de collecter et d'éliminer d'une manière écologiquement rationnelle 100% des équipements à PCB pur déposés inventoriés au niveau national.

En 2015, les principales activités programmées sont le démarrage des activités de la Plate-forme de traitement et de réhabilitation des équipements à PCB qui assurera le traitement et la valorisation matière des transformateurs contaminés réformés ou en fin de vie ainsi que la réhabilitation et la remise en service des transformateurs en service contaminés. Les frais de traitement et de décontamination des appareils identifiés suite à la campagne nationale d'analyse seront pris en charge dans le cadre du programme PCB.



Appareils électriques à PCB



Gestion sécurisée des appareils à « PCB »



Impact sanitaire des PCB

PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Ce programme est suivi par le Ministère délégué chargé de l'Environnement en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et il vise à encourager la recherche scientifique en conformité avec les exigences du chapitre 18 de la Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable, qui insiste sur le rôle important de l'Etat, des collectivités et du secteur privé pour encourager la recherche dans le domaine du développement durable et l'économie verte, notamment dans l'innovation scientifique relative aux domaines des technologies liées à la production propre.

Ainsi, en 2014, le Ministère délégué chargé de l'Environnement a alloué 4.5 MDH pour financer 9 projets de recherche scientifique menés par les universités et les instituts nationaux dans les domaines suivants :

- **Traitement des boues** des stations de traitement des eaux usées de Settat, Mediaq, Tanger et Marrakech.
- **Traitement et valorisation des lixiviats** des décharges contrôlées d'Oum Azza, Médiouna, Mohammedia, Benslimane, Kénitra et Tétouan.

En 2015, le Ministère délégué chargé de l'Environnement mobilisera également 4,5 MDH pour financer de nouveaux projets dans la recherche scientifique au bénéfice des universités et des instituts de scientifiques de formation dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Ces projets concerneront les margines des huiles d'olives qui constituent une grande menace pour l'environnement.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE

Conformément aux dispositions du Plan d'Urgence National (PUN), le MDE organise tous les deux ans, un exercice de simulation de la lutte contre la pollution marine accidentelle afin de mettre en œuvre le système national d'intervention et d'entraîner les intervenants sur les moyens de lutte et de suivi de la pollution. L'exercice de simulation « Simulex 2014 » a été organisé au large du port Tanger-Med du 17 au 19 juin 2014.

Cet exercice a été marqué par la participation, en tant qu'observateurs, des représentants des pays membres de l'initiative "5+5 défense",

dont la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et la Libye.

Par ailleurs, le MDE et en tant que coordonnateur du PUN, est entrain de réaliser une étude pour évaluer le système national de lutte contre la pollution marine accidentelle et mettre à jour le PUN.

Le MDE lancera également en 2015 une étude sur l'évaluation de la sensibilité et la vulnérabilité du littoral à la pollution marine accidentelle et mettra en place un système d'information géographique.



PLAN D'ACTION NATIONAL EN SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Plan d'Action National en santé et environnement qui a été élaboré en collaboration avec le Ministère de la Santé et avec l'appui de l'OMS, sur une période de 5 ans (2010-2015), le MDE a achevé au cours de l'année 2014 une étude relative à l'élaboration de directives pour les bonnes pratiques de gestion rationnelle des produits chimiques en milieu industriel et a mené le processus de concertation nationale pour la signature de la convention de Minamata qui définit les mesures appropriées pour réduire les impacts sur la santé et l'environnement liés à l'utilisation du mercure, qui a abouti à la signature de cette convention en juin 2014.

En matière de renforcement des dispositifs régionaux de surveillance et d'analyse en environnement et santé, l'année 2014 a connu l'achèvement de l'étude relative à la mise en place d'un Système pilote d'Information en Santé-Environnement (SISE) dans la région du Gharb-Chrarda-Beni Hssen et la réalisation de la 2^{ème} phase du Registre pilote des rejets et transfert des polluants au niveau des villes de Tanger, Tétouan et Nador pour l'incitation des industriels à suivre, évaluer et maîtriser leurs rejets, ainsi que leur sensibilisation sur les bénéfices

économiques liés à la maîtrise des procédés et à la réduction de leurs rejets.

En 2015, et afin de préparer à la ratification de la convention de Minamata et permettre à notre pays de justifier par la suite, les stratégies de gestion et de lutte antipollution appropriées, une étude financée par le PNUD sera lancée pour la réalisation d'un inventaire national exhaustif sur les utilisations et les rejets du mercure. Aussi, il est prévu le développement des systèmes d'information en santé environnement au niveau de la région du Grand Casablanca dans le but d'assurer à long terme les dispositifs régionaux de veille environnementale et sanitaire. De même, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM), il est programmé la préparation d'un projet régional (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban et Palestine) sur « les alternatives non-chimiques » dans les domaines de la construction, l'assainissement, l'agro alimentaire et l'eau potable ainsi que l'actualisation du site web relatif à l'échange d'information sur les produits chimiques (REIC) mis en place depuis décembre 2005 avec un appui du PNUE (www.jp1.estis.net/sites/cien-maroc).

RÉALISATION
D'UNE ÉTUDE RELATIVE
À L'ÉLABORATION
DE DIRECTIVES
POUR LES BONNES
PRATIQUES
DE GESTION
RATIONNELLE
DES PRODUITS
CHIMIQUES EN
MILIEU INDUSTRIEL

CONTRÔLE DES REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT

Afin de renforcer le contrôle des rejets domestiques et industriels, une mise à niveau du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNESP) a été lancée en 2014. Elle consiste à le renforcer en ressources humaines et à le faire revenir de Benslimane vers Rabat afin d'optimiser les

moyens de son fonctionnement. Ses missions ont été également revues pour accompagner les grands chantiers du MDE notamment le PNA, le PNDM, les EIE, les autorisations d'importation des déchets et les subventions apportées pour la dépollution industrielle.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS

La demande de la part des villes marocaines en matière d'espaces récréatifs, connaît un accroissement important en raison de l'augmentation du taux de la population citadine et du besoin croissant en matière de détente et de loisirs.

Ainsi, un programme d'aménagement d'espaces récréatifs a été initié depuis 2009 par le Département de l'Environnement en concertation avec les acteurs locaux et qui consiste à concevoir et mettre en œuvre des plans d'aménagement respectueux de l'environnement. L'objectif de ce programme étant de contribuer à préserver ces sites, à travers l'amélioration de l'infrastructure d'accueil et la création d'espaces dédiés à la culture et l'éducation environnementale.

L'année 2014 a connu le suivi des travaux des projets suivants, à savoir le projet d'aménagement de la coulée verte de la

ville de Oued Zem (achevé en février 2014), le projet d'aménagement du Parc Hassan II de la ville de Benslimane (achevé en juin 2014), le projet d'aménagement de la forêt urbaine de Sidi Kacem ainsi que les projets d'aménagement d'espaces verts au niveau des Provinces d'El Kelaa des Sraghna et Rhamna (en cours d'achèvement).



PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DANS LA RÉGION DE L'ORIENTAL

Les efforts entrepris dans ce cadre, ont permis :

- La réalisation des travaux de conservation de l'eau et du sol et la plantation sur 250 Ha dans les Commune Territoriales du Boudinar et de Beni Chiker ;
- Le lancement des sessions de formation sur la conservation des eaux et du sol et de plantation ;
- L'acquisition et la livraison de 400 ruches et un lot de matériel apicole à une coopérative féminine dans la province de Nador ;
- Le lancement des sessions de formation sur l'apiculture moderne au profit des femmes bénéficiaires ;
- Lancement de l'étude de faisabilité de la mise en place d'une démarche intégrée de développement de l'écotourisme dans les provinces de Berkane, Nador et Driouch.



4. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE VEILLE ENVIRONNEMENTALE

Le Dispositif de prévention et de veille environnementale se fait à travers : le renforcement des outils de suivi, d'évaluation et de prévention, avec (i) le renforcement du Laboratoire National de l'Environnement et de l'Observatoire National de l'Environnement, (ii) la création des Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable), (iii) la mise en place effective du Comité national et des Comités régionaux des études d'impact

sur l'environnement et (iv)) l'intégration de la dimension environnementale dans les projets de développement (Exigence d'une étude d'impact environnemental pour tous les projets d'investissement, conformément aux dispositions de la loi 12-03 des études d'impact sur l'environnement(plus de 900 études d'impact ont été examinées entre octobre 2013 et Décembre 2014.

3^{ÈME} RAPPORT
SUR L'ÉTAT DE
L'ENVIRONNEMENT
DU MAROC

4^{ÈME} RAPPORT
NATIONAL DES
INDICATEURS DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Le bilan du MDE dans ce cadre a concerné notamment :

- **L'Évaluation Intégrée de l'Environnement du Maroc** qui permettra d'élaborer le 3^{ème} Rapport sur l'Etat de l'Environnement du Maroc (REEM 3) ;
- L'Évaluation Intégrée de l'Environnement dans les **16 Régions** du Royaume (les Rapports sur l'Etat de l'Environnement de 7 Régions (REER) ont été publiés, les REER de 2 Régions sont en cours d'édition et les REER des 7 Régions restantes sont en cours de finalisation) ;
- L'Elaboration du **4^{ème} Rapport National des Indicateurs de Développement Durable** (RNIDD) et du Tableau de Bord y afférent, etc.
- Doter les différentes Régions du Royaume de **Systèmes d'Informations Régionaux de l'Environnement** (SIRE) pour collecter, analyser et gérer leurs données environnementales [5 SIRE sont actuellement en phase de finalisation pour une mise en ligne avant la fin de l'année 2014 (Marrakech-Tensift-El Haouz, Chaouia-Ouardigha, Tanger-Tétouan, Meknès-Tafilalt et l'Oriental) et 5 autres sont en phase de conception (Souss-Massa-Darâa, Guelmim-Es Smara, Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra, Oued-Ed Dahab-Lagouira et Taza-Al Hoceima-Taounate].



SYSTÈMES
D'INFORMATIONS
RÉGIONALES DE
L'ENVIRONNEMENT

5. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au cours de ces dernières décennies, le Maroc s'est développé dans un contexte de vulnérabilité face au réchauffement climatique. En effet, le changement climatique a accentué la dynamique de pression sur les ressources naturelles en général et affecté la résilience des écosystèmes forestiers et du secteur agricole en raison notamment de la raréfaction des ressources en eau dont la disponibilité est passée de 2 560 m³/habitant/an en 1960 à 730 m³/habitant/an actuellement.

Conscient de cette situation, le Maroc s'est engagé de manière volontaire mais forte dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les efforts du MDE ont été couronnés par la mise en place d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique.

- **La mobilisation des financements dans le cadre du finance-climat ;**
- **La mobilisation de tous les acteurs pour la lutte contre le réchauffement climatique ;**
- **Le développement d'une approche structurante, intégrée, dynamique et anticipative ;**
- **La consolidation des mesures prévues ou mises en œuvre dans le cadre des initiatives stratégiques sectorielles ;**
- **Le renforcement des aspects transverses.**

Dans ce cadre, un **plan d'investissement vert** a été élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes et a été présenté aux bailleurs de fonds en marge du sommet de New York sur le changement climatique tenu le 23 septembre 2014 au siège des Nations Unies.

La participation du Maroc à la COP 20 à Lima en décembre 2014 a été couronnée de succès dans la mesure où :

- La décision d'organisation de la Cop 22 au Maroc a été adoptée à l'unanimité ;
- L'accueil favorable de la proposition faite par le Maroc d'élargir les services du Centre de Compétences sur les Changements Climatiques (4C Maroc) aux pays africains ;
- La création d'une alliance des oasis dont l'objectif est de renforcer la résilience des écosystèmes oasiens face aux changements climatiques.
- L'accord du fond vert climat pour allouer à notre pays en 2015 un montant de près de 100 millions de dollars pour le financement d'un projet d'investissement en relation avec les changements climatiques et de Choisir les institutions marocaines en tant qu'appui et relais du déploiement du financement vert sur l'Afrique.

6. INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Une attention particulière est accordée aussi au développement des instruments économiques et financiers destinés à drainer les ressources financières supplémentaires nécessaires à la réalisation de projets publics ou privés de protection de l'environnement et à recouvrir les coûts des opérations de traitement et d'élimination des pollutions. Plusieurs instruments sont mis à profit pour inciter les opérateurs industriels et l'ensemble des partenaires à produire propre et converger vers des modèles de développement durable. A cet effet,

on peut citer le Fonds National de l'Environnement (FNE), le Fonds de Dépollution Industrielle (FODEP) et le Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique (MVDIH).

Pour mieux booster ces incitations, une écotaxe sur les matières plastiques a été instituée par la loi de finances 2013 et qui est entrée en vigueur en 2014. Les recettes de cette écotaxe seront affectées au FNE et redéployées par la suite pour développer et restructurer la filière de recyclage de ces matières.

FONDS DE
DÉPOLLUTION
INDUSTRIELLE

MÉCANISME
VOLONTAIRE DE
DÉPOLLUTION
INDUSTRIELLE
HYDRIQUE

FONDS
NATIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT

L'ÉCOTAXE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE

Objectifs :

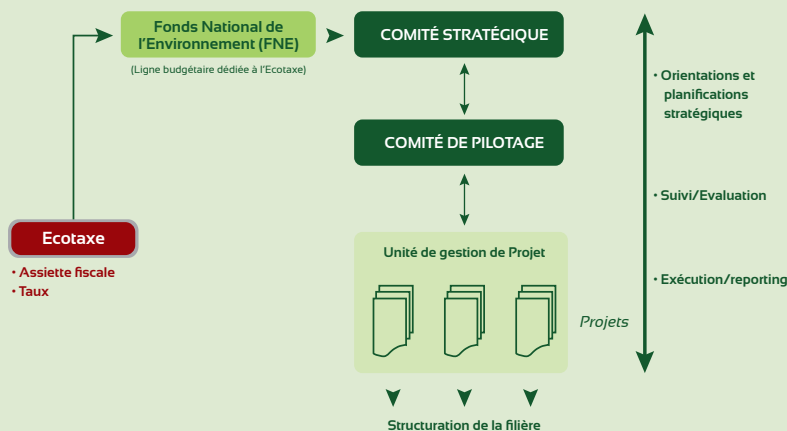
- Financer l'émergence et le développement de la filière de recyclage du plastique, et l'intégration du secteur informel existant.
- Intégrer les intermédiaires actuels et les anciens chiffonniers et organiser la filière pour extraire une grande partie de ces acteurs du circuit de l'informel.

Recettes (estimation) :

- 157 Millions Dh annuels pour alimenter le Fonds National de l'Environnement.

Un comité stratégique comportant l'ensemble des acteurs concernés, sera mis en place pour hiérarchiser les projets, organiser leur financement et gérer leur mise en œuvre.

Schéma de gestion de l'Ecotaxe sur les matières plastiques



7. PARTENARIAT ET COOPÉRATION

PARTENARIAT

Afin d'assurer la concrétisation de l'exemplarité de l'Etat pour la transition vers la durabilité, le Ministère a engagé par le biais de conventions de partenariat avec divers départements ministériels, l'adoption d'une démarche environnementale intégrée au sein de la fonction publique.

Cette démarche a pour ambition de réduire les impacts environnementaux du fonctionnement des administrations à travers la rationalisation de la consommation en eau, en énergie et en carburant, l'utilisation des modes de transport écologiques, la promotion du recyclage et de la valorisation des déchets, l'intégration des facteurs environnementaux lors de la construction des bâtiments publics (Eco-construction) et la sensibilisation des fonctionnaires aux questions de l'environnement et du développement durable. Elle permettra également l'utilisation optimale des ressources budgétaires ainsi que l'émergence d'une économie verte inclusive par le biais des achats publics durables encourageant les produits et les services respectueux de l'environnement.

La première convention établie dans ce cadre a été signée avec le Ministère du Tourisme à l'occasion le 29 septembre 2014, en marge de la 11^{ème} édition des Assises du tourisme. D'autres conventions seront signées en février 2015

avec plusieurs ministères dont notamment : l'Intérieur, l'Agriculture et la Pêche maritime, la Communication, la Jeunesse et les Sports, l'Artisanat et l'Economie sociale et solidaire, etc

Concernant l'opérationnalisation territoriale de la CNEDD, le MDE a mis en place d'importantes mesures pour assurer l'appui et l'accompagnement des Collectivités Territoriales à instaurer un développement durable. Ainsi, d'importants programmes de partenariat ont été mis en place, axés sur la mise à niveau environnementale des territoires (Assainissement liquide, Gestion des déchets solides, Aménagement des espaces verts, etc.), et le renforcement des capacités locales à travers la mise à disposition des outils méthodologiques et autres ressources documentaires, ainsi que l'organisation des ateliers de formation.

Les nouveaux rôles assignés par la Constitution du Royaume à la société civile et la dynamique nationale en cours, ont guidé l'adoption d'un Programme d'appui ambitieux au profit des associations environnementales qui ont connu une évolution remarquable ces dernières années, passant d'une centaine d'associations au début des années 2000 à plus de 2000 associations actuellement. Dans le cadre de ce programme environ 1 500 associations ont été formées, et plus d'une centaine de projets

UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE INTÉGRÉE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

PLUS DE 2 000 ASSOCIATIONS RECENSÉES

associatifs ont été réalisés à travers tout le territoire national, portant sur des thématiques aussi diverses que la Sensibilisation et l'Education à l'environnement, la Lutte contre la désertification, l'Economie des ressources en eau, ainsi que la Préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Au cours de cette année, le ministère a également organisé le Forum National des Associations Environnementales qui a connu la participation de plus de 500 associations environnementales représentant toutes les Régions et Provinces du Royaume.

Cet important événement était une occasion de concertation et d'échange pour la mise en place des fondements d'une nouvelle génération de partenariat entre le Ministère délégué chargé de l'Environnement et le tissu associatif environnemental.

L'année 2014 a été également marquée par l'appui accordé à la réalisation de 38 projets associatifs à dimension environnementale, retenus suite à l'édition 2014 de l'appel à projets. La contribution globale du Ministère pour la réalisation de ces projets, s'élève à 5 millions de Dh.

D'IMPORTANTES PROGRAMMES DE PARTENARIAT MIS EN PLACE



COOPÉRATION INTERNATIONALE

En matière de coopération internationale, ce Ministère a poursuivi ses efforts visant le renforcement de ses relations avec les partenaires internationaux en matière d'environnement et de développement durable. Ces activités ont touché des dimensions aussi variées que l'appui à l'élaboration des stratégies, le renforcement des capacités institutionnelles, juridiques et techniques ainsi que la réalisation de projets concrets de protection de l'environnement et de développement durable.

Les efforts déployés auprès des partenaires internationaux ont permis de mobiliser un montant

d'environ **58 Millions \$US** sous forme de dons durant l'année 2014, répartis essentiellement entre 5 partenaires : le Fonds pour l'Environnement Mondial, l'Allemagne, les USA, le Japon et la Banque Mondiale.

En plus de la mobilisation des ressources auprès des différents partenaires, ce Ministère a assuré une large participation dans les manifestations internationales et régionales, honorant ainsi ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale et renforçant sa diplomatie en matière d'environnement et de développement durable. Le Maroc a été ainsi représenté par une importante délégation

58

MILLIONS \$US

lors de la première Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement tenue en Juin 2014 à Nairobi en présence du Secrétaire Général des Nations Unies.

La participation à cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du sommet de Rio+20 relatives au renforcement de la Gouvernance Environnementale Mondiale, a permis de valoriser l'expérience marocaine en matière d'environnement et de développement durable et de prospecter les possibilités d'appui, d'échange d'expérience et de renforcement de la coopération avec les pays amis.

Le Maroc a été également choisi lors du dernier Forum Economique Mondial de Davos avec 3 autres pays en développement pour présenter son Plan d'Investissement Vert lors du futur Sommet sur le Changement Climatique en septembre 2014 à New York en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies et ce, en reconnaissance de la politique volontariste menée par notre pays en matière de protection de l'Environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Ce dynamisme a été consacré par la désignation de notre pays à siéger dans différentes instances internationales notamment le Bureau de la Convention de Barcelone, le Bureau de la Convention sur la Diversité Biologique, le Bureau de la Convention de Stockholm sur les produits chimiques, etc.

Le Maroc a été également la terre d'accueil de plusieurs manifestations internationales qui ont permis le lancement d'initiatives reconnues à l'échelle mondiale notamment les Accords de Marrakech sur le Mécanisme pour un Développement Propre du Protocole de Kyoto en 2001 et le Processus de Marrakech sur les modes de Consommation et de Production Durable en 2003. En capitalisant sur cette expérience, notre pays s'est porté candidat à la 22ème Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu vers la fin de l'année 2016 et qui devra lancer les modalités d'entrée en vigueur du nouvel Accord international sur le Climat qui sera adopté à la conférence de Paris en 2015.

Par ailleurs, et dans le cadre du processus de mise en œuvre de ses engagements internationaux, le Maroc a déployé d'importants efforts pour la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique permettant la transposition des dispositions de ces Conventions et Accords environnementaux



dans le droit national. Le Maroc a également honoré tous ses engagements vis à vis de ces instances internationales en matière d'élaboration et de communication de ses rapports nationaux de mise en œuvre des Accords Environnementaux Multilatéraux.

Cette implication active de notre pays dans ces processus lui a valu une reconnaissance à l'échelle internationale en tant que pays modèle au niveau régional et sous régional dans le domaine de l'environnement et du développement durable. A cet égard, notre pays a été choisi en tant que premier pays de la région arabe et africaine à faire l'objet d'un examen de Performance Environnementale par la Commission des Nations Unies pour l'Europe. Par ailleurs, le dernier classement de 2014 du Climate Change Performance Index a placé le Maroc au 9^{ème} rang mondial gagnant ainsi 6 places par rapport à 2013.

En matière de coopération bilatérale, le Maroc

a renforcé les liens de coopération avec ses partenaires au niveau régional, tant méditerranéen qu'à l'échelle arabo-africaine. Ainsi, l'année 2014 a été marquée par la signature de trois nouveaux accords avec l'Arabie Saoudite, la Tunisie et la Turquie ainsi que le lancement des négociations de nouveaux accords de coopération avec la Corée du Sud, la Catalogne, l'Italie et la Russie.

En matière de coopération Sud-Sud, et suivant les orientations royales concernant le renforcement de la diplomatie marocaine avec les pays africains, des discussions ont été entamées pour signer des accords en matière d'environnement et de développement durable avec le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Burundi et le Kenya. Des démarches ont été également entreprises avec des partenaires du Nord pour développer une coopération triangulaire avec ces pays amis.



FORUM ECONOMIQUE MONDIAL DE DAVOS



CLASSEMENT DE 2014 DU CLIMATE CHANGE PERFORMANCE INDEX : LE MAROC AU 9^{ÈME} RANG MONDIAL

8. COMMUNICATION ET EDUCATION

La communication, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable, constituent un axe primordial dans la politique nationale en matière de protection et de préservation de l'environnement. Ainsi, un

effort important a été déployé dans ces domaines pour accompagner la dynamique environnementale et mobiliser tous les acteurs pour une réelle prise en compte de l'environnement dans leurs programmes et politiques.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les activités de communication et de sensibilisation ont été entreprises dans le cadre des événements organisés tels que :

- **la Journée Mondiale (5 juin 2014)** qui a été marquée par l'organisation des journées portes ouvertes, qui ont connu la visite de près 1 500 visiteurs, dont près de 1 000 enfants et jeunes ;
- **le salon Pollutec Maroc 2014** a été organisé du 15 au 18 octobre 2014 sous le patronage de S.M le Roi et sous l'égide de ce ministère, et a été marqué par la participation de plus de 300 exposants marocains et étrangers sur une surface globale d'exposition de près de 10 000 m². Cette édition a été marquée également par l'organisation du 2^{ème} Symposium des Territoires Durables, sous le thème « La valorisation des déchets : de grandes

opportunités économiques et sociales pour les territoires ».

D'autre part, afin de rehausser le niveau du Prix Hassan II pour l'environnement, en tant qu'outil d'incitation et de motivation des initiatives de protection de l'environnement et de développement durable, un processus de refonte dudit Prix a été enclenché, à travers la révision du texte de ce Prix, et dont les principales orientations concernent la mise en place de cinq catégories de prix, qui concernent des acteurs bien ciblés et l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du prix qui est passée à 450 000 Dh.

Le site web du ministère a fait l'objet d'une refonte. Cette refonte avait pour objectifs d'assurer une évolution du site web du ministère vers un portail intégrant les sites affiliés.



EDUCATION ET FORMATION

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, le MDE a poursuivi en 2014 la mise en place de clubs de l'environnement dans les écoles et les maisons de jeunes et aussi au renforcement des centres d'éducation à l'environnement et de développement durable relevant d'ONG actives dans ce domaine.

Dans ce cadre, près de 100 clubs supplémentaires ont été mis en place pour atteindre un cumul de 300 clubs et centres.

Il a été également procédé à la poursuite du programme de renforcement des capacités des animateurs en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, à travers l'organisation de 10 sessions de formation au profit de près de 300 éco-animateurs.

Le Ministère a organisé en partenariat avec le ministère

de la Jeunesse et des Sports et 80 associations actives dans ce domaine, la Caravane de l'environnement dans 12 colonies de vacance pendant l'été 2014 ayant permis de véhiculer des messages de sensibilisation au profit de près de 10 000 enfants.

Un espace dédié à l'animation de séances d'éducation environnementale au profit des enfants et des jeunes a été également aménagé au sein du MDE et équipé en matériels didactiques et en supports interactifs (vidéothèque, photothèque, quizz, jeux, etc.) et où il est prévu de recevoir près de 1 000 enfants et jeunes chaque année.

D'autre part, et dans le cadre de la sensibilisation et l'éducation environnementale de proximité, il a été procédé à l'acquisition et l'aménagement de 4 unités mobiles supplémentaires en la matière.

100

CLUBS
SUPPLÉMENTAIRES
MIS EN PLACE

300

ÉCO-ANIMATEURS
FORMÉS EN MATIÈRE
D'ÉDUCATION
ENVIRONNEMENTALE



YES GREEN

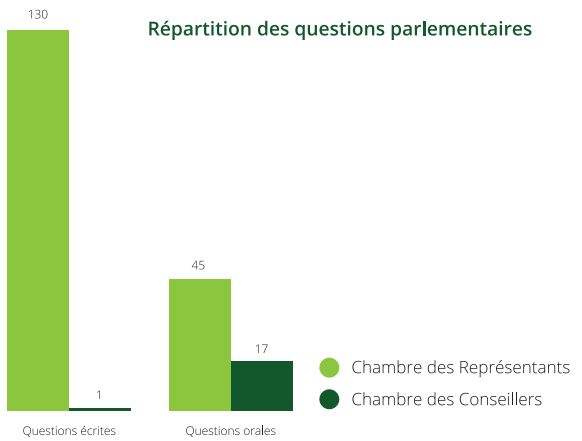
« STRATÉGIE
D'EMPLOYABILITÉ
DES JEUNES DANS LES
MÉTIERS VERTS »

Par ailleurs et dans le cadre du programme de renforcement des capacités dans les métiers verts, en partenariat avec la coopération allemande, le MDE a veillé à la concrétisation du plan d'action relatif à la mise en œuvre de « L'ébauche de la stratégie de développement des compétences dans les métiers de l'environnement », à travers la mise en place de quatre comités dans les domaines sectoriels prioritaires en l'occurrence : les Déchets, l'Assainissement, les Energies renouvelables et l'Efficacité Énergétique et un domaine transversal : l'Education et le contrôle environnemental.

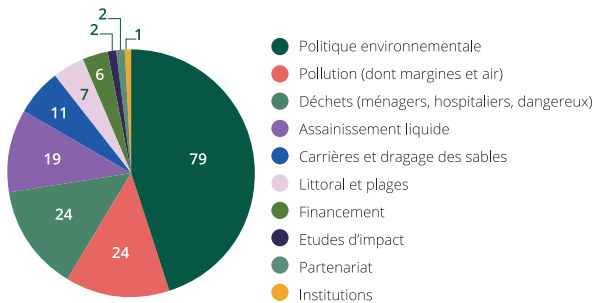
D'autre part, et en partenariat avec le PNUD et avec le soutien financier du Gouvernement du Japon, le MDE a réalisé un projet intitulé YES GREEN « Stratégie d'Employabilité des jeunes dans les métiers verts ». Ce projet pilote a permis de former près de 180 jeunes dans les quatre domaines prioritaires à savoir : l'assainissement, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la gestion des déchets ainsi que l'éco-tourisme. Un appui financier a été également fourni pour la création et l'accompagnement de cinq start-up dans les énergies renouvelables et la valorisation des déchets.



9. QUESTIONS PARLEMENTAIRES



Répartition des questions de la chambre des Représentants par thème



Répartition des questions de la chambre des Conseillers par thème

